

Image not found or type unknown



# Prestation compensatoire et désolidarisation compte joint

Par **laurent72**, le **03/10/2013** à **18:35**

bonjour,  
mon épouse ne travaille plus depuis que nous nous sommes mariés en septembre 2000.  
Nous passons en conciliation en novembre 2013. Mon revenu moyen sur ces dernières années est de 3000 euros net. Quel devrait être le montant de la prestation compensatoire ?  
D'autre part, puis je envisager de me désolidariser du compte joint sachant qu'elle ne dispose pas de revenu et que nous vivons séparément depuis fin septembre 2013. Merci de votre réponse